



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE



2^{ème} Rallye du Centre-Bretagne

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA OCEANE
Nom du Rallye :	2ème RALLYE DU CENTRE-BRETAGNE
Date :	08 et 09 août 2026
Niveau d'inscription	Régional
Éligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 Le championnat de la ligue Bretagne Pays de la Loire Le Trophée de l'automobile club de l'ouest
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	Visa n° R36 en date du 29 avril 2026
Permis d'organisation FFSA	73217
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Martineau Max
Téléphone :	0610693541
Mail :	maxmartineau@asa-oceane.com
Comité d'Organisation	
Président :	DUVAL Guillaume
Membres :	LEVEQUE Jérôme, NIGNOL Mégane, MITAILLE Didier, DUVAL Francois, LEROY Charlotte
Secrétariat du Rallye, Adresse :	27 rue du Presbytère 56920 NOYAL-PONTIVY
Téléphone :	06.71.03.00.85
Mail:	contact@rallyecentrebretagne.bzh
Permanence du Rallye :	Hippodrome de Kernivinen, 56920 NOYAL-PONTIVY

Lieu, date, horaire :	08 et 09 août 2026 de 08h00 à 18h00
Organisateur technique	
Nom :	Association RACE BREIZH - DUVAL Guillaume (Président)
Adresse :	27 rue du Presbytère 56920 NOYAL-PONTIVY
Téléphone :	06.71.03.00.85
Mail :	contact@rallyecentrebretagne.bzh

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 01 juin 2026
Ouverture des engagements	Lundi 01 juin 2026
Clôture des engagements	Mercredi 29 Juillet 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 08 août 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 08 août – Bar Le PACIFIC 39 Rue du Commerce, 56300 Le Sourn de 8h00 à 13h00
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 08 août de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 08 août de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 Hippodrome de Kernivinen 56920 Noyal-Pontivy
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 08 Août de 09h30 à 12h45 et de 14h15 à 17h30 Place Aristide Briand 56300 Pontivy
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 08 Août 2026 à 10h00 Champs de course – Hippodrome de Kernivinen 56920 Noyal-Pontivy
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 08 août 2026 à 11h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 08 août à 18h00 sur le site https://www.chronouest.fr/
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 08 Août à 18h00 sur le site https://www.chronouest.fr/
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis lors des vérifications Administratives contre émargement
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 09 Août 2026 10 minutes après la dernière VHC Hippodrome de Kernivinen 56920 Noyal-Pontivy
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 09 Août 2026 10 minutes après la dernière VHC Hippodrome de Kernivinen 56920 Noyal-Pontivy

Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 09 Août 2026 – Garage Noyal Automobile Burenno 56920 Noyal-Pontivy
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 09 Août 2026, au plus tard 30 min après l'arrivée du dernier concurrent sur le site https://www.chronouest.fr/
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	A l'hippodrome de Kernivinen 56920 Noyal-Pontivy

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	JOUBERT Dominique - N°14860
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	MARTINEAU Marine - N°210441 BEDIN Jean-Paul - N°3271
Directeur de Course	FAUVEL Serge- N°2517
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	MAWDSLEY Myriam - N°11115 PAGE Jean-Luc - N°4727
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	MINEUR Jean Louis - N°29169 MERLIOT Gilles - N°10396
Commissaire Technique responsable	MEVEL André - N°186089
Commissaires Techniques adjoints	GUILLEUX Patrick - N°55340 PENILLA Bernard - N°17999 GOURDON Luc - N°163936 BARBAUD Yohan - N°149794 DOUX Alexis - N°136072
Médecin chef	PREUSS Gérard - N°59751
Chargés des relations avec les concurrents	CONDEMINE Cathy - N°56617 LE PICHON Gwenola - N°194347
Chargé des relations avec la presse	DUVAL Guillaume - N°307213
Chronométrateurs	GAUDET Ghislaine - N°4210 GUION Maryse - N°12140 SERVOIN Corinne - N°48875 VALLEE CYRIL - N°123878 GAUDINAU Dominique - N°339146 ILLIEN William - N°326437 MEUNIER Virginie - N°310091
Classement	MONFORT Stephane - N°38611
Speaker	En cours

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye du Centre-Bretagne doit remplir la demande d'engagement sur le site de la FFSA, puis l'imprimer et l'adresser au secrétariat du rallye avec le chèque à l'ordre de RACE BREIZH avant le

3.1.10P. Le nombre d'engagés est limité à 80 voitures modernes et 20 VHC, sans dépasser 90 voitures au total, la première limite atteinte étant retenue.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance de l'hippodrome de Kernivinen.

Accès aux véhicules munis de l'autocollant « **Assistance** » ou « **Reconnaissance** » distribué à la remise du roadbook (**2 véhicules maximum**). Parking accompagnant à proximité. (voir carte en annexe)

Chaque concurrent a l'obligation de stationner son plateau dans le parc spécifié par l'organisateur (voir carte en annexe)

Une pénalité de 200 € sera appliquée par infraction constatée, dans les mêmes dispositions de l'article 4.3.1.4 du règlement standard des rallyes.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2eme Rallye du Centre-Bretagne représente un parcours de 96,900km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,5km.

Les épreuves spéciales sont :

ES1,3,5 – RIMAISON : 7,700 Km

ES2,4,6 - LE RONGOËT : 4,800 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 08 août de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Départ de la 2^{ème} section, si le temps le permet, dans l'ordre du classement scratch à l'issue de l'ES1.

Nouveaux départs après abandon à chaque section (art. 7.3.17) non autorisés.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en numéraire : à l'issue de chaque spéciale, les pilotes ayant réalisé le meilleur temps de leur classe recevront une prime de 30 € (prime réduite de 50 % si le nombre de partants dans la classe au départ du rallye est inférieur ou égal à 3).

Coupes : 1 coupes par équipage aux 3 premiers scratch, 1 coupes au 1^{er} de classe, 1 coupes au 1^{er} équipage féminin, 1 coupes au 1^{er} équipage terminant son premier rallye .
Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le : dimanche 09 Août à l'hippodrome de kernivinen